



CAMPAGNE DE VACCINATION AU COLLÈGE

LE DÉPARTEMENT DU NORD AGIT POUR LA SANTÉ DES JEUNES



Pourquoi la vaccination au collège ?

La vaccination contre le **papillomavirus (HPV)** et les **méningocoques ACWY** protège durablement les adolescents et leur entourage. Vacciner les élèves de 5^e et 4^e dans les collèges permet de cibler efficacement les jeunes de 11 à 14 ans. Avant la séance dans le collège, les parents donnent leur autorisation pour chaque vaccination.

Organisation de la campagne



Cette campagne est une action nationale, déclinée sur le territoire de manière conjointe avec l'ARS Hauts-de-France (pilotage régional), le Département du Nord (service de prévention santé qui intervient dans les collèges), et l'Éducation nationale (information, logistique scolaire).



Information
pour se faire
vacciner dans
les Services
de Prévention
Santé

COMMENT SE PASSE LA CAMPAGNE DE VACCINATION DANS LES COLLÈGES ?



1



Information aux parents

Le collège transmet aux parents des élèves de 5^e et 4^e le formulaire d'autorisation parentale à remplir par voie dématérialisée. La séance de vaccination est programmée entre le mois de janvier et juin.



 **Les deux parents doivent signer pour autoriser la vaccination.**

2



Le jour de la vaccination

Une équipe mobile des Services de Prévention Santé du Département intervient dans une salle mise à disposition par le collège. L'équipe est composée d'un médecin, d'une infirmière et d'une secrétaire.

 **Les élèves doivent venir avec leur carnet de santé ou de vaccination.**

 **Surveillance des collégiens vaccinés 15 minutes après injection.**

3



Suivi et traçabilité

Le médecin met à jour le carnet de santé ou de vaccination.

4



Injection de la deuxième dose HPV

Une 2^e dose est prévue entre 5 et 13 mois après la première lors de la campagne de vaccination organisée au collège (l'année scolaire suivant la 1^{re} dose) ou chez le médecin traitant ou en centre de vaccination.